L'objectif : protéger notre système de santé et ses professionnels pour maintenir la prise en charge des patients et la continuité des soins

Une stratégie qui s'applique <u>au sein des zones où le virus circule activement</u> *(liste communiquée et mise à jour par le Ministère)*

Une stratégie qui s'adaptera aux besoins, à l'évolution de la situation et aux ressources disponibles.

En ville, je suis médecin ou infirmier :	je dispose de masques (FFP2 si indiqué et disponible) pour poursuivre mon activité.
En ville, je suis pharmacien :	je dispose de masques chirurgicaux pour poursuivre mon activité.
En ville, je suis masseur-kinésithérapeute ou chirurgien-dentiste :	je dispose de masques (FFP2 si indiqué et disponible) pour pouvoir assurer les seuls soins prioritaires.
J'exerce dans un secteur dédié aux patients COVID-19 en EHPAD ou en structure médico-sociale accueillant des publics fragiles :	je dispose de masques chirurgicaux pour mon activité au sein du secteur dédié.
A l'hôpital, je suis professionnel de santé dans un service d'urgence ou de soins critiques :	je dispose de masques FFP2 pour les actes indiqués, dès lors que je suis amené à prendre en charge des cas possibles ou confirmés.
A l'hôpital, je suis professionnel de santé dans un autre type de service de soins ou en HAD :	je dispose de masques chirurgicaux, dès lors que je suis amené à prendre en charge des cas possibles ou confirmés.
Je suis un professionnel des soins ou d'aide à domicile :	je dispose de masques chirurgicaux pour les visites prioritaires afin de maintenir les personnes à domicile.
Je suis un transporteur sanitaire ou un professionnel de centre de secours :	j'utilise des masques chirurgicaux pour les seuls transports de cas possibles ou confirmés.
Je suis un prestataire de services et distributeur de matériel :	j'utilise des masques chirurgicaux pour pouvoir assurer les interventions prioritaires.

Images de Pixel perfect, www.flaticon.com